

M. CANNON: Le ministre affirme-t-il que ces trois états comprennent toutes les obligations assumées?

L'hon. M. REID: Ce sont là les renseignements que j'ai touchant le Grand-Tronc.

M. CANNON: Je désire savoir quel est le montant exact des obligations que le pays a assumées pour tous les chemins de fer, mais non le Grand-Tronc seul.

L'hon. M. REID: Le Grand-Tronc, le Grand-Tronc-Pacifique et les embranchements du Grand-Tronc.

M. CANNON: Quels sont les chiffres qui concernent le Nord-Canadien?

L'hon. M. REID: Cela fait l'objet d'un autre état. Nous discutons le Grand-Tronc: c'est pourquoi j'ai donné à mon honorable ami les chiffres concernant le Grand-Tronc, le Grand-Tronc-Pacifique et les embranchements du Grand-Tronc.

M. CANNON: Le ministre est-il en mesure de donner la somme totale des obligations que le pays a assumées par le rachat du Nord-Canadien?

L'hon. M. REID: Ces chiffres se trouvent dans les comptes publics, mais ils n'ont pas été réunis en une somme globale.

M. CANNON: Je ne tiens pas aux chiffres des Comptes publics. Nous avons ici les ministres des Chemins de fer qui doit être au courant de la situation et il a à ses côtés un représentant du bureau administratif. Quel est le montant total des obligations de l'Etat par rapport au réseau du Nord-Canadien?

L'hon. M. REID: Le sous-ministre n'a pas les chiffres en question sous la main.

M. CANNON: Que le sous-ministre retourne à son bureau et rapporte les renseignements nécessaires. Lorsque je demande des détails, j'obtiens pour toute réponse que le sous-ministre serait obligé d'aller les chercher.

M. VIEN: Quelle proportion de cette somme de \$89,000,000 sera affecté à des travaux de construction et d'améliorations?

L'hon. M. REID: L'honorable député veut avoir les détails sur la façon dont ce crédit de \$89,000,000 sera dépensé; je ne puis lui fournir ces informations ce soir; je dois d'abord les obtenir des fonctionnaires du Grand-Tronc.

M. VIEN: La réponse du ministre se résume à ceci: "Vous, les représentants du

peuple, élus pour contrôler la dépense des deniers publics, me voterez une somme de \$89,000,000; quant à savoir de quelle façon ce crédit de \$89,000,000 sera appliqué, impossible de vous donner de détails. Je ne connais absolument rien de cette question. Je vous prie purement et simplement de me voter à l'aveuglette les crédits que je demande. Comment je les dépenserai ne vous regarde pas du tout; vous êtes assurément trop curieux."

A la page 35 du Budget, le ministre nous demande \$89,000,000. Sur ce crédit, le Gouvernement fera les déboursements qui suivent: Pour combler les déficits d'exploitations, acquérir des propriétés, matériaux et fournitures, verser l'intérêt sur les billets, acquitter les frais de construction et des améliorations nécessaires et pour les garanties d'intérêt. C'est une question juste et raisonnable que de lui demander quelle est la partie de cette somme qu'il consacra aux travaux de construction et aux améliorations. Si le ministre tient à ce que je lui pose la question sous une autre forme, je lui demanderai de fournir un état détaillé sur l'emploi de ce crédit et de me dire quelle somme il affectera à la construction de nouvelles voies ainsi qu'aux améliorations. Au cas où le ministre ne serait pas prêt à répondre à la question, le crédit devrait rester en suspens tant qu'il n'aura pas communiqué ces renseignements au comité.

En réponse à l'honorable député de Dorchester, le ministre a déclaré tout à l'heure: "Relativement à cette dépense de \$25,000,000, je ne suis pas en mesure de fournir les détails; je suis prêt toutefois à donner tous les renseignements concernant la dépense de ce crédit de \$89,000,000."

Ceci est relatif aux 89 millions. Que le ministre nous donne le renseignement. Il doit y avoir eu quelque part dans ses papiers des détails ou des explications de ces personnes qui viennent ainsi lui demander une pareille somme. Le ministre a une responsabilité comme membre du cabinet et il ne devrait pas, ce me semble, demander au Parlement le vote d'une somme de cette importance sans être prêt à soutenir sa demande des détails nécessaires. Le plus élémentaire des devoirs d'un représentant du peuple, c'est de vérifier les dépenses publiques, dans un temps surtout où les fonds commencent à se faire extrêmement rares. Le ministre doit comprendre la situation dans laquelle se trouve le pays. Il devrait agir en homme raisonnable, et répondre loyalement à de loyales questions. Nous